



LE RETRAIT PRÉVENTIF DE LA TRAVAILLEUSE ENCEINTE

Si vous êtes enceinte et que vos conditions de travail comportent des dangers pour vous ou pour votre enfant à naître, **n'attendez pas : parlez-en** à votre médecin et à votre syndicat.

*Prévenir
et guérir*



Centrale des syndicats
du Québec

CSQ

Pour des conseils et des solutions,
consultez votre syndicat ou

lacsq.org/sst